

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

du 21 Juin 1993

DECRET N° 93-302 /MEFRA/DGFP/DGCA/SR.
portant versement, reclassement et
nomination de certains Instituteurs
des cadres de la catégorie B, hiérar-
chie I des Services Sociaux (Enseigne-
ment), en tête : MAKOUNDOU (Philippe.)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-
NEMENT,

- (/ISMS :
(/u la Constitution du 4 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les condi-
tions d'intégration dans les catégories B, C, D, E (actuellement
A, B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchie
chisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de
la République du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
D.G.B. nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le sta-
tut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions des carrières
administratives et reclassements notamment en son article 1er
§ 2 ;
(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités
de changement de spécialité applicable aux fonctionnaires de la Répu-
blique Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
D.G.C.F. remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'ar-
ticle 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des
situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organi-
sation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

.../...

(/u les arrêtés n°s 7240/MTSSJ-DGFP-DGPCE-SAV. du 23 Décembre 1988 ;

3329/MTSSJ-DGFP-DGPCE-SSC. du 24 Juin 1989 ;
portant promotion des intéressés ;

4139/MTSSJ-DGFP-DGPCE-SSC du 24 Juillet 1989;

415/MTSSJ-DGFP-DGPCE-SSC. du 8 Mars 1990 ;

Autorisant les intéressés à suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti Samora Moïses Machel de Brazzaville.

(/u la lettre n° 258/MEMISCDRRP/DGAT/DAF/SGAP du 19 Décembre 1992 du Directeur Général de l'Administration du Territoire au Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur, Chargé du Développement régional et des Relations avec le parlement, transmettant les dossiers des intéressés ;

() E C R E T E :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées des décrets n° 62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, les fonctionnaires des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent, titulaires du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP), filière Sciences et Techniques Administratives, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques à Brazzaville sont versés dans les cadres des Services Administratifs et Financiers SAF (Administration Générale), reclassés à la catégorie A, hiérarchie I et nommés au grade d'Administrateur des SAF de 1er échelon, indice 790 ACC = Néant.

- MAKOUNDOU (Philippe), Instituteur de 3è échelon, indice 700, en Service à Brazzaville.

- MASSAMBA (Bruno Raphaël), Instituteur de 3è échelon indice 700, en Service à Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter respectivement des 13 et 20 Octobre 1992, dates effectives de reprise de Service des intéressés à l'issue de leur stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 21 Juin 1993

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Reformes Administratives,

Jean Prosper K O Y O.-

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

JORC.....1	DGCF.....2
DGFP/DGCA.....3	MEMISCDRRP-DAF...4
DGFP/DIC.....3	DOSSIERS.....4
DGB.....2	INTERESSES.....2
	SGG/BC.....4/25.